

ARRETE N° 36/2022
portant interdiction de circulation rue du Capitaine Marlin

Le Maire,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de M. VAUTIER Richard en date du 31 mars 2022 sollicitant une réglementation de la circulation rue du Capitaine Marlin entre le monument aux Morts et l'immeuble dont il est propriétaire au 8 rue du Capitaine Marlin, pendant les travaux de pose de la charpente de son garage (Permis de construire n 5515420A004),

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue du Capitaine Marlin,

Considérant que la sécurité de la circulation l'exige,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite **rue du Capitaine Marlin depuis l'angle du n°8 jusqu'au monument aux Morts** du mercredi 6 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022. Pendant cette période, le stationnement sera interdit à hauteur des n° 5, 8 et 10 rue du Capitaine Marlin (à l'exception des engins du chantier).

ARTICLE 2 : Nonobstant la période indiquée à l'article 1, l'interdiction de circulation et de stationnement sera levée dès la fin effective du chantier.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au demandeur
- au S.D.I.S – 9 rue Hinot – 55000 BAR LE DUC
- au SAMU – 2 rue Anthouard – 55100 VERDUN
- à la Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 5 avril 2022.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

